

ARGUMENT

« Je ne suis pas fou ! »... ni handicapé.

Voilà une protestation bien souvent entendue, de la bouche du patient ou portée par un proche, montrant combien il est difficile de se sentir atteint dans son propre sentiment d'intégrité mentale, et de porter le fardeau de ce qu'on désigne aujourd'hui comme "stigmatisation" : loin de n'être qu'un effet de rejet du corps social, cette notion est peut-être également le nom de cette difficulté profonde à soutenir la conscience d'une perturbation, sans qu'elle ne soit assortie d'une blessure narcissique inacceptable.

Si les patients rencontrent inévitablement cette problématique, les professionnels de santé et tout particulièrement les psychiatres sont touchés par la gêne à porter un diagnostic de maladie mentale ou à certifier un handicap, ces notions étant l'une comme l'autre aisément soupçonnées d'accabler le présent et de péjorer l'avenir du sujet concerné. L'inquiétude est forte dans les deux sens, celui d'une sous-estimation des troubles amenant une perte de chances dans les soins, comme celui d'une sur-désignation prompte à grever le pronostic.

Mais on sait également combien la reconnaissance officielle d'une affection et d'un handicap induit peut avoir d'importance dans l'investissement du soin et sa dynamique, quand bien même sa portée serait contestée au niveau du discours du patient.

Passant subrepticement du concept de maladie mentale à celui de trouble psychique, la science psychiatrique des adultes s'est d'une certaine manière autorisée à s'extraire progressivement des notions classiques, très ancrées dans une vision processuelle pessimiste, pour se remanier dans le sens d'une évolutivité certes peu prévisible, mais en tout cas ouverte (ce en quoi elle s'est rapprochée de la clinique pédopsychiatrique, le développement de l'enfant permettant que les choses soient chez lui moins fixées).

Et au-delà, le champ des possibles s'est sans doute un peu plus ouvert avec la notion de santé mentale ouvrant aux patients classiquement « en rémission » la perspective d'un rétablissement, dont il est cependant difficile aujourd'hui de quantifier l'impact : la pratique de psychiatrie publique reste très marquée par la durée et la lourdeur de certains troubles aux effets de handicap important.

Comment le psychiatre et les soignants en psychiatrie peuvent-ils s'appuyer sur ces notions de maladie mentale ou de handicap psychique, pour organiser l'alliance thérapeutique nécessaire ? Comment (faire) reconnaître la maladie sans qu'elle fasse violence, mais que la prise en compte de cette maladie et du handicap induit nourrisse suffisamment l'espoir de "s'en sortir" ?

Quelles voies nouvelles aujourd'hui dans cette perspective ?



DEUXIEMES RENCONTRES DE PERFECTIONNEMENT DES PSYCHIATRES DE SERVICE PUBLIC

organisées avec le soutien de la Direction Générale de la Santé

**INFORMER, ANNONCER,
PARLER...**
pour contribuer au rétablissement

Lundi 29 janvier 2018

Mardi 30 janvier 2018

Ministère de la Santé et des Solidarités
Salle LAROQUE - 14 avenue Duquesne - 75007 PARIS

Lundi 29 janvier 2018

Maladie mentale et handicap psychique, où en est-on ?

Matinée : modérateur : Jean-Philippe Catonné

- 9 h 15 Introduction des journées, *Jacques Marescaux et Jean-Jacques Bonamour*
- 9 h 45 Conférence : De la possibilité d'une citoyenneté universelle, *Alain Policar*
- 10 h 30 *Pause*
- 11 h 00 Maladie mentale ou trouble psychique, *Dr Bernard Durand*
- 11 h 30 De la rémission au rétablissement, *Dr Clément Bonnet*
- 12 h 00 Epistémologie de la notion de rétablissement, *Marie Koenig*
- 12 h 30 *Déjeuner libre*

Après-midi : modérateur : Philippe Lascar

- 14 h 00 Histoire et évolution du concept de handicap psychique *Roselyne Touroude*
- 14 h 30 Comment les professionnels se saisissent de la notion de parcours
Marcel Jaeger
- 15 h 00 Le vécu du handicap psychique, *Charlotte Laine, Erwann Jauneau*
- 15 h 30 *Pause*
- 16 h 00 Qui sont les patients usagers des dispositifs du handicap ?
Florence Weber et Julien Bourdais
- 16 h 30 Parler de santé mentale sans stigmatiser : un enjeu pour le rétablissement
Aude Caria
- 17 h 00 Rétablissement et dépassement du handicap psychique *Arnaud Plagnol*
- 17 h 30 Table ronde avec les orateurs de l'après-midi

Mardi 30 janvier 2018

(Re)construire la parole, une condition du rétablissement

Matinée : **Trouver les mots**, modérateur : Jean-Jacques Bonamour

- 9 h 15 La COP 13 à l'usage des patients, *Serge Gauthier*
- 9 h 45 L'apport des pairs-aidants, *Philippe Maugiron*
- 10 h 15 *Pause*
- 10 h 45 Ecrire pour se rétablir, *Agathe Martin*
- 11 h 15 Le sociologue et la parole des familles, *Pauline Blum*
- 11 h 45 Un trouble tripolaire, *Bernard Odier*
- 12 h 30 *Déjeuner libre*

Après-midi : **Trouver des approches nouvelles** modératrice : Isabelle Secret-Bobolakis

- 14 h 00 La réhabilitation psychosociale, *Olivier Cancel*
- 14 h 30 Le rôle infirmier dans l'éducation thérapeutique, *Julie Durand*
- 15 h 00 « ...pas sans la psychanalyse ! » *Thierry de Rochegonde*
- 15 h 30 *Pause*
- 16 h 00 Pratiques infirmières et formations : quelles évolutions ? *Annick Perrin-Niquet*
- 16 h 30 Travail, insertion et handicap psychique, *Agnès Ducre-Sié, Philippe Brouant*
- 17 h 00 Table ronde
- 17 h 30 Conclusion des journées

Ce programme est susceptible de subir des modifications

Les 2^{èmes} rencontres de perfectionnement
des psychiatres de service public

COMITÉ D'ORGANISATION

Jean-Jacques Bonamour du Tartre, Jean-Philippe Catonné, Bernard Odier,
Danièle Roche-Rabreau, Isabelle Secret-Bobolakis, Elie Winter

PUBLIC CONCERNÉ

Tous professionnels de la psychiatrie et du champ de la santé mentale
Tous publics concernés ou intéressés par les questions de psychiatrie ou de
santé mentale

PARTENARIAT

Le Comité d'Organisation élabore le programme de la formation à partir des
propositions de la Fédération Française de Psychiatrie, en liaison avec la
Direction Générale de la Santé

PROGRAMME

Le programme est renouvelé chaque année en fonction des préoccupations
des professionnels et des priorités institutionnelles, de santé publique et de
santé mentale.

OBJECTIFS

Ouvrir le dialogue et la réflexion à tous publics sur des questions importantes
dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale

Pour toute demande d'information, s'adresser au :

secrétariat de la Fédération Française de Psychiatrie
01 48 04 73 41 ou par mail ffpsychiatrie@wanadoo.fr

INFORMER, ANNONCER, PARLER... pour contribuer au rétablissement

Lundi 29 et mardi 30 janvier 2018

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Portable _____

Email _____

Fonction, spécialité _____

Droit d'inscription :

☐ 80 € Médecins

☐ 40 € Autres professionnels et familles

☐ Les usagers, étudiants ainsi que les professionnels en formation sont dispensés de
droits d'inscription (fournir un justificatif à l'inscription)

Règlement par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Psychiatrie.

Toute inscription non accompagnée du règlement ou d'une prise en charge de votre
établissement (si inscription au titre de la formation continue) ne sera pas prise en compte. N°
Formateur : 11752905475

Adresser le bulletin d'inscription et votre règlement à la :

Fédération Française de Psychiatrie - Hôpital Sainte-Anne
26 bd Brune - 75014 PARIS

Pas d'inscription sur place : Les places sont limitées. Le Ministère nous demandant une liste
nominative, l'inscription se clôt le 15 janvier 2018. Les inscriptions non retenues seront
réexpédiées.

Annulation : 50 % de frais de dossier seront retenus pour les annulations demandées avant le
15 janvier 2018. Aucun remboursement ne sera possible après cette date.